

QUIZ: 20 clés USB de 8 GB à gagner!

- 1** Le Contrôleur européen de la protection des données est:
a) une autorité européenne indépendante nommée par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne
b) un groupe de pression pour les droits de l'homme
c) un service du Parlement européen
- 2** La mission principale du CEPD est de veiller à ce que le droit à la protection des données et à la vie privée soit respecté par:
a) les États membres de l'Union européenne
b) les institutions et organes européens
c) les autorités nationales de protection des données établies dans les États membres de l'Union européenne
- 3** Qui peut déposer une plainte auprès du Contrôleur dans le cas où ses données personnelles ont été utilisées à mauvais escient par une institution/organe européen?
a) seul le personnel des institutions européennes
b) toute personne
c) les entreprises responsables d'opérations de traitement de données personnelles
- 4** Parmi les propositions suivantes, laquelle n'est pas considérée comme une donnée personnelle?
a) votre photo publiée sur un réseau social en ligne, tel que Facebook
b) votre CV
c) données statistiques sur le nombre de personnes sous antidépresseurs en Belgique

Veuillez indiquer votre e-mail et/ou votre n° de téléphone pour que nous puissions vous contacter si, après tirage au sort, vous êtes le gagnant d'une clé USB. Le CEPD n'utilisera vos données qu'à cette fin et les effacera ensuite. Vous avez le droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier.

E-mail:

Tél. :

Les bonnes réponses seront publiées sur la page "Actualités" de notre site web: www.edps.europa.eu